



Dt du travail / reprise travail après retraite pr invalidité

Par Nedjen

Bonjour,

Mon conjoint est un fonctionnaire en retraite pour invalidite imputable au service evaluee a 42%, il perçoit la cnracl pension invalidite 462 euros et la mnt prevoyance rente pr invalidité 617 euros, il pourrait reprendre une activité dans le prive mais quelles sont les démarches à suivre car la collectivité nous dit de voir avec la cnracl et la mnt et tous deux disent non . La cnracl nous repond que elle c par rapport au calcul cumul pension invalidite et heures de travail et la mnt pour la rente invalidite qu' il faut juste les informer en temps et heure pour voir ce que eux verseront, aussi nous aimerions savoir quelles sont les étapes à suivre pour reprendre le travail, c le médecin de famille qui envoie vers la medecine ou...pour évaluer le nouveau % dinvalidite puis....svp merci

Par kang74

Bonjour

Votre mari peut reprendre son travail dans le secteur privé quand il le veut mais cela aura un impact sur le montant de pension de retraite pour invalidité ET sur le montant de la prévoyance .
Pour le dire autrement, il devra se débrouiller avec son nouveau salaire et se créer de nouveau droit dans le secteur privé .

Par Nedjen

Bjr,

Merci mais pr reprendre le travail, pourriez voyq ne éclairer caril ne doit pas être reçu hormis le médecin de famille par un médecin de ...pour évaluer le tx d'invalidité actuel et pr reprendre le travail car il ny a pas d'autres démarches à remplir svp merci,

Dans l'attente de vous lire,

FD

Par kang74

Si vous pouviez corriger votre texte que je le comprenne ...
Merci .

Par Nedjen

Bjr, excusez moi mais dans la précipitation...c'était pour comprendre le parcours avec la cpam, quand on est fonctionnaire en retraite pr invalidité, pour retravailler il faut revoir le tx dinvalidite, c bien la cpam qu'il faut contacter mais comment ca se passe svp merci à kang74 au fait

Par kang74

Il n'y a pas de parcours spécifique avec la CPAM pour retravailler quand on est en retraite pour invalidité dans la FP.
Vous êtes invalide dans le secteur public mais pas dans le scteur privé .
Par de là, vous pouvez travailler, vous pouvez même vous inscrire à France Travail sans autres formalités , il n'y a pas

de taux d'invalidité à faire étudier car vous n'avez pas été reconnu invalide dans le secteur privé .

Par contre cela aura un impact sur le montant que vous percevez actuellement dans tous les cas, et il y aura une visite d'aptitude avec le medecin du travail generalement 4 mois après l'embauche .

Par Nedjen

Bjr, excusez moi mais dans la précipitation...c'était pour comprendre le parcours avec la cpam, quand on est fonctionnaire en retraite pr invalidité, pour retravailler il faut revoir le tx dinvalidite, c bien la cpam qu'il faut contacter mais comment ca se passe svp merci à kang74 au fait

Par Nedjen

Mr il y a eu un quiproquo c pour ca le dernier message....en tous cas la personne concernée et moi même vous remercions , bonne soirée.

Par kang74

quand on est fonctionnaire en retraite pr invalidité, pour retravailler il faut revoir le tx dinvalidite,

Cela fait 3 fois que je vus dit que NON, il n'y a rien à revoir avec la CPAM qui ne vous concerne pas : vous êtes en invalidité dans le secteur public pas dans le secteur privé .
Y a rien à faire avec la CPAM dont vous ne dépendez pas .

Donc si vous voulez travailler, vous signez un contrat et vous pouvez travailler comme vous le souhaitez.

Vous déclarez juste vos revenus aux organismes qui vous verse de l'argent

Par Nedjen

Je navais pas vu vos derniers messages mais on est 2 filles sur les messages donc la quand j'ai regardé par moi même...par contre c'était un accident du travail...et quand on s'est renseigné voila la réponse : oui voilà c la cpam dont un agent d'accueil a la cpam alors que j'insistais sur le fait que c'était la fonction publique bref elle ne comprenait pas trop et finit par dire envoyez directement un mailnous sommes restés septiques mais vos dires correspondent à ce que nous avons entendu aussi...